



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 17 juin 2022

Secrétaire de séance : *Madame Sandra VANELSLANDE*

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

11 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LYS FERRAIN TERRE D'ACCUEIL AU TITRE DE SES ACTIONS DE SOUTIEN AUX REFUGIES UKRAINIENS ACCUEILLIS SUR LA COMMUNE.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le lundi 13 juin 2022.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant notamment que les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs mois l'Ukraine, les communes françaises ont été appelées à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires se sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Neuville-en-Ferrain a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et a souhaité prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui s'est mis en place.

En collaboration avec le CCAS, des collectes de matériel ont été organisées et dans le cadre de partenariats, notamment avec l'association Lys Ferrain Terre d'accueil, des familles ont été accueillies sur le territoire de la commune.

Il a également été proposé aux Neuvilleois que les produits de la vente de la collection de prêt-à-porter réalisée le 11 mars 2022 ainsi que le bénéfice des puces du 1^{er} mai soient versés au profit du peuple ukrainien.

Considérant que la somme ainsi collectée s'élève à près de 4 600 €,

Considérant que l'association Lys Ferrain Terre d'accueil, spécialisée dans l'accueil des réfugiés, apporte son soutien aux familles ukrainiennes hébergées à Neuville-en-Ferrain,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2022,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 600 € à l'association Lys Ferrain Terre d'Accueil.

- **Où l'exposé de Monsieur Alain Rime, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

